

LETTRE DE CONSULTATION

Marché à procédure adaptée M22.003

INFORMATIONS PREALABLES

Pouvoir adjudicateur :

CNDP – Commission Nationale du Débat Public
244 boulevard Saint Germain – 75007 PARIS
SIRET : 110 000 213 00030
Représenté par : Madame Chantal JOUANNO, présidente

Objet de la consultation : Déploiement d'un SiRH pour la CNDP

Référence : MAPA M22.003

INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION

Procédure de passation :

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R.2123-4 et suivants du Code de la commande publique.

Prix, forme et durée :

Accord-cadre mono-attributaire à prix global et forfaitaire

Options et variantes : non autorisées

Marché alloti : non

Pièces de la consultation :

Lien d'accès : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Entité publique : Ministère de la Transition Ecologique, Ministère de la Cohésion des Territoires, Ministère de la Mer (92055 – PARIS)

Service : MTES-MCTRCT-MER/AC/CNDP – Commission Nationale du Débat Public

Référence : M22.003

Négociation

La représentante du pouvoir adjudicateur pourra négocier tous les éléments des offres et se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale, sans négociation.

CRITERES

Critère	Taux
Prix	45 %
Critères techniques :	35 %
- Calendrier et délais de mise en place	10 %
- Performance de la gestion de la paie	10 %
- Dématérialisation de la gestion des données	5 %
- Variété, adaptabilité et qualité des outils de pilotage	5 %
- Ergonomie et personnalisation de l'applicatif	2 %
- Possibilités d'évolutions	3 %
Moyens humains :	20 %
- Composition et compétences de l'équipe projet	5 %
- Prise en considération des enjeux et compréhension du périmètre et des spécificités RH de la CNDP	10 %
- Prestations de maintenance et d'assistance	5 %

CONTENU DE L'OFFRE

1- Le dossier d'offre doit contenir une **description de toutes les fonctionnalités** de la solution proposée permettant de répondre aux besoins du cahier des charges. Des captures d'écran ou modèles d'extractions sont à joindre afin d'illustrer les différentes fonctionnalités.

La proposition comportera également :

- Un engagement de délais de réalisation et de livraison ;
- Un engagement de prix ;
- Un descriptif des moyens (moyens humains et matériels, méthode de travail) mis en œuvre à chaque étape ;
- Un descriptif des obligations à la charge de la CNDP (installations de matériels, délais de validation, charge induite en nombre de jours...) ;
- La description des interventions pour des compléments de formation ou de conseil.

2- Le candidat devra préciser sa méthodologie quant à la **reprise des données** à intégrer dans sa solution.

3- Le candidat précisera dans **une note technique** :

- L'infrastructure, l'architecture et la configuration nécessaire à la mise en œuvre de la solution ;
- Sa politique de traçabilité concernant les personnels autorisés à intervenir sur le système d'information ainsi que leur niveau d'habilitation ;
- Les moyens mis en œuvre afin d'assurer la sécurité des locaux ou sont hébergés les serveurs : surveillance, contrôle des accès, protections des équipements ;
- Les dispositifs de protection contre les incendies, foudre et dégâts des eaux ;
- Les moyens et dispositifs de mise en œuvre de plan de continuité. Notamment les solutions de secours techniques, humaines et les délais de mise en œuvre ainsi que les programmes d'entraînement spécifique ;
- Sa politique de mises à jour de versions recommandées, des correctifs et nouvelles fonctionnalités ;
- Les conditions d'acquisition de licences complémentaires et de nouveaux modules ;
- Sa politique de sauvegarde et de restauration des données en précisant le niveau de confidentialité des flux de sauvegarde, du cryptage des sauvegardes, du lieu des sauvegardes, et du transport sécurisé des sauvegardes ;
- Les procédures de journalisations des actes et événements ainsi que les conditions d'accès aux journaux ;
- Le plan de réversibilité des données ;

- Le titulaire précisera si le SirH peut être mis en interface avec d'autres bases de données de la CNDP, pour échange de données entre ces outils, au moyen d'API par exemple. Cette fonctionnalité serait un plus du fait que la CNDP prépare la mise en place d'un système d'information global devant permettre des échanges de données entre plusieurs outils.

4- Le titulaire devra fournir l'ensemble des documents nécessaires à la déclaration auprès de la **CNIL** et de décrire l'ensemble de sa politique et mesures mises en place dans le cadre de la **règlementation RGPD**.

REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : 22/04/2022 à 17h00

Référence à indiquer sur l'offre : M22.003

Durée de validité des offres : 3 mois

Pièces à joindre :

- Devis/offre commerciale ;
- Descriptif technique comprenant les éléments décrits ci-dessus ;
- RIB ;
- Kbis de moins de 3 mois ;
- Tout autre document ayant un intérêt pour juger de la qualité de l'offre remise ou de la capacité du candidat à réaliser la prestation.

L'acte d'engagement (AE) sera transmis au candidat retenu au moment de l'attribution du marché